renouvt pr mandat · 3 Adm.
Renouvt A 1 Adm.
en Renouvt Mandat du Pdt · 80% 11208
en l'immédiat

GREFFE TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTERRE
26 SEP. 2002
DEPOT N° 27343

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUIN 2002

Le 28 Juin 2002 à 10 heures, les actionnaires de la SA HOLDINGER se sont réunis en ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE sur convocation écrite faite par Monsieur le Président du Conseil d'Administration.

Une feuille de présence a été dressée et signée par chacun des actionnaires présents lors de son entrée en séance, tant à titre personnel que comme mandataire.

Convocation écrite du Commissaire aux comptes par le Président du Conseil d'Administration.
Le commissaire aux comptes régulièrement convoqué est absent et excusé.

SEANCE

Monsieur le Président rappelle que l'ordre du jour est le suivant :

- Approbation des comptes
- Affectation des Résultats
- Lecture du rapport du Conseil d'Administration
- Rapport des Commissaires aux comptes.
- Nomination des Administrateurs.
- Nomination du Commissaire aux Comptes
- Questions diverses

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau en les mettant à la disposition des actionnaires présents, les documents suivants :

- la feuille de présence
- les pouvoirs des actionnaires représentés
- l'ensemble des comptes de HOLDINGER SA
- le rapport du Conseil d'administration préparé par le Président
- les rapports des Commissaires aux comptes
- le projet des résolutions qui seront proposées au suffrage

Le Président déclare ensuite que l'ensemble de ces documents et renseignements, prévus par les dispositions législatives et réglementaires, a été tenu à la disposition des actionnaires au siège de l'entreprise.

Sur son invitation, les actionnaires présents lui donnent acte de ses déclarations.

Le Président donne ensuite lecture du rapport préparé par Conseil d'administration, et lit le rapport du Cabinet EREC.

Cette lecture terminée, divers sujets sont abordés suivis de divers commentaires.

Au terme de la discussion, Monsieur le Président décide de mettre au vote les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION - Approbation des comptes et rapports

L'Assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L 225-38 du Nouveau Code de commerce, anciennement article 101 de la loi du 24 juillet 1966 et statuant sur ce rapport, approuve les opérations qui y sont énoncées.

Après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'Administration, le rapport du Commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale approuve dans toutes ses parties lesdits rapports ainsi que le bilan, le compte d'exploitation, et l'ensemble des autres comptes clos au 31 décembre 2001.

Résolution adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus de leur gestion pour l'exercice écoulé aux administrateurs et elle donne, pour le même exercice, décharge au commissaire aux comptes de l'accomplissement de sa mission.

Résolution adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter les résultats de l'exercice, soit 213.530,90 Euros de la manière suivante :

Affectation au report à nouveau : 213.530,90 Euros

Distribution : Néant

Affectation à la réserve légale : Néant

Résolution adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

Le mandat de Monsieur SOULAT Guy, de Madame SOULAT Samira, de Madame PETIOT Claudine et de Madame SOULAT Danièle s'achèvent le 30 juin 2002, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de 2001.

L'Assemblée Générale décide :

De ne pas renouveler le mandat de Madame SOULAT Danièle

De renouveler le mandat de Monsieur SOULAT Guy, de Madame SOULAT Samira et de Madame PETIOT Claudine.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2005 statuant sur les comptes de l'exercice 2004.

Résolution adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

Le mandat du Commissaire aux comptes titulaire CABINET EREC, ainsi que celui du Commissaires aux comptes suppléant Monsieur COLOMES, s'achève le 30 juin 2002.

L'assemblée Générale décide de renouveler le mandat du Commissaire aux comptes titulaire CABINET EREC ainsi que celui du Commissaire aux comptes suppléant Monsieur COLOMES leurs mandats pendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 Juin 2008 statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Résolution adoptée à l'unanimité

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale fixe à 1.829,39 Euros le montant des jetons de présence
Pour l'exercice 2002, les jetons de présence correspondront au montant fiscalement déductible.

Résolution adoptée à l'unanimité

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès verbal pour remplir toutes formalités qu'il appartient de faire et notamment de dépôt.

Résolution adoptée à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

Après de nombreux échanges la séance est levée à 12 heures.

Un Administrateur,

Le Président,

Certifié conforme à l'original

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 JUIN 2002

Le 28 juin 2002, les Administrateurs de la Société HOLDINGER SA, se sont réunis en Conseil d'Administration sur convocation verbale du Président Monsieur SOULAT Guy.

Sont présents :

Monsieur SOULAT Guy Président
Madame SOULAT Samira Administrateur
Madame PETIOT Claudine Administrateur

ORDRE DU JOUR :

. Renouvellement des fonctions du Président.

SEANCE

En sa qualité d'ancien Président du Conseil d'Administration, Monsieur SOULAT Guy préside le Conseil.

Monsieur le Président rappelle que l'Assemblée Générale Ordinaire a procédé au renouvellement du Conseil d'Administration et qu'il convient donc de désigner maintenant un Président.

Le Conseil réélit donc à l'unanimité Monsieur SOULAT Guy pour la durée de son mandat d'administrateur, c'est à dire 3 ANS.

Ses fonctions de Président prendront donc fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 juin 2005 statuant sur les comptes de 2004.

Monsieur SOULAT Guy remercie l'assistance de la confiance qui lui est témoignée à nouveau et accepte cette fonction de Président.

Résolution adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Un Administrateur,

Petiot

Le Président,

Soulat

Certifié Conforme à l'original.